

CHRONOLOGIE DES PROTESTATIONS D'AL HOCEIMA

28 Octobre 2016 - 27 Octobre 2017

I. Introduction

La présente chronologie constitue un suivi des protestations et événements importants enregistrés ; en fonction de leur enchaînement, au niveau chronologique et en termes de leur propagation territoriale dans la province d'Al Hoceïma.

L'objectif, en effet, est de documenter ces événements qui peuvent servir à appréhender les changements et les tournants que les manifestations ont traversés et le bilan et les résultats qui en ont découlés au niveau judiciaire et au niveau des droits de l'Homme.

Cette chronologie est également une compilation des données et des informations obtenues auprès de différents acteurs, institutionnels et non institutionnels, sur les manifestations suivies de près. Des données ont également été vérifiées et complétées suite à des rencontres avec les familles des détenus et à des séances d'écoute avec des éléments des forces publiques, ainsi que des vidéos consultées sur YouTube.

Ces protestations, dans leurs différentes formes (marches de femmes, protestation de marmites (ou de casseroles), marches en robe noire, etc.) interpellent les nouvelles expressions publiques émergentes, qui ont changé les caractéristiques des libertés publiques connues, dans leurs rapports avec les identités sociales, économiques, culturelles, politiques et même identitaires, au fil du temps (Octobre 2016 - septembre 2017), sur l'ensemble du territoire de toute une province.

Il convient de noter que les marches ou les manifestations à leur soutien dans les zones adjacentes à la région ou dans d'autres villes ou même à l'étranger ne sont pas mentionnées dans la présente chronologie. Ces événements pourraient intéresser les chercheurs sur des questions liées à la recherche en anthropologie ou en sociologie politique ou sur des questions liées aux questions géostratégiques.

Les manifestations ont commencé indirectement le 28 octobre 2016 : M. Mouhcine Fikri a été arrêté et 5 tonnes d'Espadon ont été saisies par un comité composé du représentant de la Marine, d'un vétérinaire et des représentants des autorités locales. M. Fikri a essayé de récupérer la marchandise mais il n'a pas réussi à le faire. La marchandise a été placée au conteneur d'un camion de ramassage des ordures, garé sur place. M. Mouhcine Fikri est monté avec ses amis sur la benne

d'ordure pour tenter de la récupérer. La benne-tasseuse s'est mise en marche¹, provoquant ainsi la mort du défunt Mouhcine Fikri broyé². Il a glissé et n'a pas pu se dégager comme le cas des trois autres personnes. Immédiatement après cet incident, un certain nombre de citoyens se sont rassemblés et ont transformé le rassemblement en une protestation. Le gouverneur de la province d'Al Hoceima et le procureur général adjoint du Roi se sont déplacé sur place.

Ci-après la chronologie des événements :

- 1) **28 octobre 2016** : Immédiatement après cet incident, des citoyens se sont rassemblés sur place et ont transformé le rassemblement à une protestation. Le gouverneur de la province d'Al Hoceima et le procureur général adjoint du roi se sont déplacés sur place ;
- 2) **29 octobre 2016** : Une protestation a eu lieu devant le siège de la préfecture de police à Al-Hoceima, suite à un appel d'un groupe de jeunes présents lors de la mort de M. Mouhcine Fikri, au cours de laquelle ils ont scandé des slogans demandant l'ouverture d'une enquête et la poursuite des responsables ;
- 3) **30 octobre 2016** : Lors des funérailles du défunt Mouhcine Fikri, des slogans dénonçant l'incident qui a causé sa mort ont été brandis, en plus des slogans demandant l'ouverture d'une enquête et la reddition des comptes de toutes les personnes impliquées, directement ou indirectement ;
- 4) **1 novembre 2016** : En examinant les faits et les détails de l'événement, le Parquet général a estimé que les actes commis revêtent le caractère d'un homicide involontaire et a décidé de poursuivre les personnes présumées impliquées dans cet incident ;
- 5) **4 novembre 2016** : un Comité temporaire de « la Mouvance populaire du Rif » a été mis en place pour faire le suivi de l'incident, d'examiner toutes les causes et de revendiquer la poursuite des responsables impliqués ;
- 6) **10 novembre 2016** : Le CNDH a organisé des rencontres avec les acteurs sur les problématiques liées à la régulation de la profession de pêche maritime ;
- 7) **11 novembre 2016** : Des manifestants ont sillonné les rues principales de la ville d'Al-Hoceima, en portant des pancartes revendiquant la levée de « l'Etat de siège » de la région et exigeant l'ouverture d'une enquête sur les violations au port d'Al-Hoceima. La marche s'est

¹ وسحب مقبض آلة الضغط، ولا يمكن الجزم بأن ذلك كان مقصودا، من طرف أحد أصدقائه الذين كانوا معه

² Déclaration du ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme, le 6 juillet 2016 lors d'une rencontre avec la société civile

- Enregistrements de caméras installées sur place, utilisés lors des enquêtes et durant le procès devant la cour de première instance

arrêtée devant le tribunal de première instance et le siège de la délégation de police avant de revenir à son point de départ ;

- 8) **10 décembre 2016** : Une manifestation qui a eu lieu au centre-ville. Aux environs de 17h00, elle s'est transformée en une marche qui sillonnait les rues principales de la ville d'Al-Hoceima avant de revenir au point de départ où des discours ont été prononcés par des participants. La manifestation a pris terme à 23h00 et a connu la participation des manifestants en provenance de Nador, Driouch, Imzouren, Boukidaren, Ajdir et Beni Bouayach ;
- 9) **17 décembre 2016** : Plusieurs personnes se sont rassemblées au centre-ville pour manifester et présenter une liste de revendications ;
- 10) **4 janvier 2017 (le soir)** : des manifestants ont organisé un sit-in au centre-ville à Al Hoceima et ont tenté d'y installer plusieurs tentes. Après le 3^{ème} appel du chef de la police, vêtu de son uniforme et portant un insigne légal, les manifestants se sont dispersés et ont quitté les lieux, en l'absence de toute forme de force à leur égard ;
- 11) **5 février 2017** : Un groupe de personnes a tenté d'organiser des rassemblements sur la place Calabonita et sur les places avoisinantes dans le centre d'Al Hoceima. Après l'appel lancé par le chef de la police pour évacuer l'espace public, des jets de pierres ont été enregistrés. Les événements ont fait des blessés ;
- 12) **6 février 2017** : Les villes de Boukidaren et Imzouren ont connu des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, qui se sont poursuivis jusqu'au matin du jour suivant. Bilan : deux personnes arrêtées et traduites en justice, quelque 54 éléments des forces publiques blessés et 33 véhicules de service endommagés³ ;
- 13) **3 mars 2017** : Une marche a sillonné les grands boulevards d'Al Hoceima. Vers la fin de la marche, les manifestants ont annoncé, sur la place de Calabonita, la liste de revendications ; ces revendications ont connu un développement par rapport à la liste précédente ;
- 14) **3 mars 2017** : Suite à un match de football (au Stade Mimoun-Al-Arsi, au centre de la ville d'Al Hoceima), des actes de violence et des affrontements ont éclaté entre les supporters de l'équipe locale, Chabab Rif Al Hoceima (RCA), et du Wydad Athletic Club (WAC), ayant enregistré des jets de pierres et du vandalisme, et ont bloqué les passants et endommagé les biens publics. Bilan : soixante-neuf (69) personnes blessées, parmi eux 15 policiers, en plus

³ Selon le rapport du ministre de la Justice et des Libertés, données sur la province d'Al Hoceima

- de cinq (5) autobus, dix (10) voitures (de particuliers) et deux (2) véhicules appartenant aux forces de l'ordre endommagés⁴ ;
- 15) **8 mars 2017** : Une marche des femmes a sillonné les grands boulevards de la ville d'Al-Hoceima, au cours de laquelle des slogans ont été brandis, reprenant les mêmes points de la liste de revendications ;
 - 16) **26 mars 2017** (incendie d'Imzouren) : vers 11h00, des élèves d'Imzouren, Beni Bouayach et Boukidaren ont organisé une marche vers Al Hoceima. Bloqués par les forces de l'ordre, les élèves sont revenus vers Imzouren et Beni Bouayash et se sont rassemblés autour d'un cercle de discussion. Une violente confrontation s'est éclatée par la suite à Bouslama entre un groupe d'élèves et des éléments des forces de l'ordre ;
 - 17) Vers 16h, des cagoulés ont mis le feu à l'un des bus de la force de l'ordre garé devant la résidence de police. Le véhicule et l'immeuble ont été visés par des cocktails Molotov. Le groupe des cagoulés s'est déplacé ensuite vers une résidence où des éléments des forces de l'ordre, provenant d'une autre ville, avaient pris leurs fonctions. Le groupe de cagoulés ont mis le feu, encerclant ainsi les membres des forces de l'ordre, dont certains ont été forcés de sauter du toit du bâtiment, ce qui a entraîné des graves blessures et des graves brûlures. Les confrontations ont continué durant la nuit et se sont poursuivis jusqu'au matin du 27 mars 2017⁵ ;
 - 18) **28 mars 2017** : Plusieurs responsables ont été démis de leurs fonctions, parmi eux le gouverneur de la province d'Al Hoceima, les délégués des ministères de l'équipement, de la santé et de la pêche et le directeur de l'hôpital provincial d'Al Hoceima ;
 - 19) **3 avril 2017** : Des pachas des communes urbaines et rurales et plusieurs représentants des autorités locales ont été démis de leurs fonctions ;
 - 20) **9 avril 2017** : Des manifestants se sont rassemblés à 17h00 au centre-ville, avec des participants en provenance des régions avoisinantes (Ajdir, Boukidaren, Imzouren). Ils ont sillonné les grands boulevards de la ville d'Al Hoceima. La manifestation s'est terminée à 21h ;
 - 21) **21 avril 2017**, un groupe de manifestants se sont regroupés à la commune de Oulad Amghar, Tamsamane sur la route nationale. Certains portaient des pierres et des bâtons en

⁴ Selon le rapport du ministre de la Justice et des Libertés

⁵ Enregistrements vidéo

bois et des armes blanches, ont sondé des slogans et ont menacé les passants et les manifestants qui portaient le drapeau national.

- 22) **26 avril 2017** : La Chambre criminelle de premier degré de la Cour d'appel d'Al Hoceima a condamné les accusés à 8 mois de prison ferme pour leur implication dans la mort du M. Mouhcine Fikri, à savoir : le délégué de la pêche maritime, le chef de service de la pêche maritime, un médecin vétérinaire et un représentant de l'autorité locale (*Khlifa*). Le tribunal a également condamné un employé de la société de gestion des déchets, un autre employé travaillant au même camion-benne et le gardien des bateaux de pêche à cinq mois. Le tribunal a donné droit aux héritiers du défunt à environ 166.000 dirhams comme indemnisation civile ;
- 23) **06 mai 2017** : à 20h, après la prière d'Al-Maghrib pendant le Ramadan, il a été procédé qu'à partir des terrasses et des toits des maisons, à un crépitement sur des casseroles et autres ustensiles de cuisine.
- 24) Plusieurs manifestants ont eu recours à la même manière de protestations dans différents avenues principales, sans qu'il y ait une intervention des forces de l'ordre.
- 25) **18 mai 2017** : Une marche de protestation accompagnée d'une grève générale locale est organisée en réaction aux déclarations des partis de la majorité gouvernementale, accusant les manifestants de séparatisme, servant un agenda étranger et portant atteinte aux constantes de la Nation ;
- 26) **20 mai 2016** : Le ministère de l'Intérieur a annoncé plus de 200 postes à pourvoir dans la province d'Al Hoceima
- 27) **21 mai 2017** : Une délégation de plusieurs ministres s'est rendue à Al Hoceima pour faire l'état des lieux et d'avancement des travaux et projets liés au développement local, notamment ceux programmés dans le cadre du programme « Al Hoceima, Manarat Al Moutawassit ». Menée par le ministre de l'Intérieur, la délégation comprenait les ministres de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, de la Santé, de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, de la Culture et de la Communication, ainsi que le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable et la secrétaire d'État chargée de l'eau
- 28) **23 mai 2017** : Des manifestants ont encerclé un hélicoptère transportant des ministres et responsables à la commune d'Issakken. Ils l'ont attaqué par des jets des pierres et ont menacé de le « mettre à feu ». L'appareil n'a pu décoller qu'après plusieurs heures ;

- 29) 26 mai 2017 : M. Nasser Zefzafi s'est rendu à la mosquée Mohammed V et a interrompu l'imam pendant le prêche de vendredi, empêchant ainsi la prière du vendredi ;
- 30) Le même jour, le procureur général du Roi près la Cour d'appel d'Al Hoceima a ordonné dans un communiqué⁶ l'arrestation de M. Zefzafi pour entrave à la liberté du culte et à l'accomplissement de la prière du vendredi ;
- 31) Après l'incident de la mosquée, vers 15h00, des éléments de la police ont tenté d'arrêter la personne concernée dans son domicile familial. Des personnes les ont confrontés et les ont attaqués par de jets de pierres avant qu'elles soient dispersées par les forces de l'ordre⁷ ;
- Un groupe de manifestants a empêché les forces de l'ordre de s'approcher de son domicile. Depuis la terrasse de sa maison avec ses compagnons, M. Zefzafi s'est adressé aux manifestants depuis le toit de son domicile et a demandé aux forces de l'ordre se retirer et quitter les lieux et a commencé à répéter (يسأل الله الشهادة) qu'il demande à dieu d'être un martyr. Il a qualifié les forces publiques d'« appareil répressif ». En réaction, les manifestants ont crié à chaque fois « Allah Akbar » (Dieu est grand). Selon les vidéos consultées, un grand nombre d'entre eux portaient des armes visibles : des pierres et des bâtons.
 - Des pierres ont été jetées sur les forces publiques depuis la terrasse. Ces affrontements ont causé de nombreux blessés, y compris parmi les éléments des forces de l'ordre, et plusieurs véhicules de service ont été endommagés ;
 - M. Nasser Zefzafi et ses compagnons ont ensuite quitté la terrasse (selon les vidéos consultées) ;

Bilan-Source

- 32) **27 mai 2017** : une marche a été organisée par un groupe de manifestants, partant du quartier Sidi Abid vers le centre-ville d'Al Hoceima. La marche a enregistré des jets de pierres ;
- 33) **27 mai 2017** : une manifestation et une marche à Imzouren. Bilan : jets de pierres et mise à feu de voitures des forces l'ordre ;
- 34) **27 mai 2017** : les autorités ont émis un mandat d'arrêt contre 57 personnes, dont M. Nasser Zefzafi ;

⁶ <http://www.2m.ma/fr/news/al-hoceima-le-procureur-general-ordonne-larrestation-de-nasser-zefzafi-20170526/>

⁷ Vidéo

- 35) Le procureur Général à AL Hoceima a annoncé l'arrestation de 20 personnes présumées d'avoir commis des crimes et des délits qui portent atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat
- 36) **28 mai 2017** : un sit-in et une marche à Imzouren, enregistrant des incidents violents et une tentative de mettre le feu à des voitures des forces de l'ordre ;
- 37) **28 mai 2017** : Dans une déclaration à la télévision, le procureur général auprès de la cour d'appel d'Al Hoceima a annoncé que le Parquet a reçu un rapport de la police judiciaire relatif aux « les événements qui ont eu lieu dans les villes d'Imzouren et Beni Bouayach le 26 mars 2017, ont eu pour résultats la mise à feu dans la résidence des forces de l'ordre et de véhicules de l'état et des particuliers ainsi que des dommages matériels au biens publics et l'agression contre fonctionnaires publiques entre d'autres actes »
- 38) **28 mai 2017** : Le Procureur a annoncé l'arrestation de deux personnes
- 39) Le Procureur Général auprès de la Cour d'appel d'Alhoceima a annoncé l'arrestation de M. Nasser Zefzafi et d'autres personnes ;
- 40) **1er juin 2017** : une manifestation et une marche à Imzouren se sont transformées en incidents violents (jets de pierres). Bilan : plusieurs véhicules des forces de l'ordre endommagés ;
- 41) **2 juin 2017** : un sit-in et une marche à Imzouren se sont transformées en incidents violents et des jets pierres sur les forces de l'ordre ;
- 42) **4 juin 2017** : Deux marches ont été organisées pour protester contre les « rafles à domicile », comme ont indiqué les slogans brandis ; une marche au cours de la journée, à laquelle des femmes de différents groupes d'âge portant des tenus noirs ont participé, demandant de mettre terme aux « rafles à domicile » ; l'autre marche a eu lieu la veille du 4 juin 2017, appelant au respect du « caractère sacré des maisons », « la libération des détenus », et la concrétisation du cahier revendicatif. La marche a duré deux heures et a sillonné les grandes rues d'Imzouren ;
- 43) **7 juin 2017** : un sit-in et une marche à Imzouren se sont transformés en incidents violents et jets des pierres ;
- 44) **8 juin 2017** : vers 18h, des jeunes, des femmes et des enfants, ont organisé une manifestation dans le quartier de Sidi Abid. Dispersée conformément aux lois en vigueur, la manifestation a causé des blessés des deux côtés, à cause des jets de pierres ;

- 45) **8 juin 2017** : à 22h30, les manifestants ont organisé un sit-in appelant à la libération des détenus. Ils ont répété le « sermon du Hirak » à la fin de ce sit-in ;
- 46) **8 juin 2017** : Des manifestants à Boukidaren ont organisé une manifestation, qui s'est transformée en marche sillonnant les rues principales. Aucun élément des forces de l'ordre n'a été présent sur place ;
- 47) **9 juin 2017** : à 22h une manifestation à Ait Moussa ou Amar s'est transformée en affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants, qui se sont poursuivis jusqu'au matin du samedi 10 juin 2017. Bilan : environ 45 blessés parmi les forces de l'ordre, selon le délégué de la santé ;
- 48) **9 juin 2017** : selon plusieurs sources, une protestation a été organisée à Tamasent après la prière de *Tarawih*. Les manifestants ont tenté de marcher vers Imzouren, mais ils ont empêchés par la gendarmerie au rond-point d'Azgayen. Un gradé de la police a lancé des appels par haut-parleurs pour demander aux manifestants de quitter le lieu. Les participants ont abandonné la marche suite à ces appels.
- 49) **12 juin 2017** : la deuxième visite d'une délégation ministérielle. La délégation comprenait les ministres de l'Intérieur, de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, la secrétaire d'État chargée de l'eau, ainsi que le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable. Objectif de cette mission : suivi de la mise en œuvre de plusieurs projets, notamment le projet du barrage de Ghiss et la réalisation d'une station de dessalement d'eau de la mer ;
- 50) **Vers 23h** : une manifestation a eu lieu au quartier Al Madariss, en scandant des slogans tels que « ميغيناش الانفصال » (nous ne voulons pas le séparatisme) « بيغينا المطالب » (nous voulons la réalisation des revendications), ainsi que des slogans dénonçant « la corruption », et revendiquant la « levée de la militarisation ». A la fin de cette manifestation, les manifestants ont répété le « sermon du *Hirak* » ;
- 51) **la nuit du 14 juin** : Vers 23h, une protestation a été organisée au centre-ville et a été entourée de forces publiques, provoquant un rassemblement de manifestants près de la rue où elle s'est déroulée. À 23h30, comme d'habitude, les manifestants ont scandé le « sermon du *Hirak* » et se sont dispersés après les appels lancés par les forces publiques ;
- 52) **la nuit du 15 juin 2017** : vers 23h au quartier de Ouazzane, une manifestation s'est transformée en escarmouches entre les manifestants et les forces publiques ;

- 53) **15 juin 2017** : Plusieurs groupes ont sillonné les ruelles et les quartiers de Sidi Abed et de Barrio, enregistrant des jets des pierres et causant multiples blessés ;
- 54) **16 juin 2017** : Plusieurs rassemblements ont eu lieu dans les quartiers d'Al-Manzah, Marmoucha, Afazaz, Mirador, Morbijo, Ouazzane et Sidi Abed, émaillés d'actes de violence ;
- 55) **17 juin 2017** : Des manifestants se sont rassemblés au niveau de la rue de Bir Anzeran et la rue de Tunis ; des rassemblements émaillés d'actes de violence ;
- 56) **18 juin 2017** : Des manifestants se sont rassemblés au niveau de la pente surplombant le quartier de Calabonita. La protestation a enregistré des jets de pierres ;
- 57) **25 juin 2017** : Des instructions royales pour nommer une commission chargée d'inspecter et d'évaluer l'avancement des projets de développement dans la région et de préparer des rapports détaillés à leur sujet et aussi pour mener un audit financier des projets prévus dans le cadre du programme « Al Hoceima, manarat Al Moutawassit », par l'Inspection générale des finances ;
- 58) **26 juin 2017** : Des manifestants se sont rassemblés dans différents quartiers de la ville d'Al Hoceima. Les actes de violence enregistrés ont fait plusieurs blessés ;
- 59) **26 juin 2017** : La région d'Ajdir a connu des échanges de jets de pierres et affrontements intenses entre les forces publiques et les manifestants. Ces événements ont duré des heures ;
- 60) **26 juin 2017** : Un groupe des manifestants a tenté d'organiser une marche d'Imzouren vers Al Hoceima. Les tentatives ont été marquées par des actes de violence et jets de pierres ;
- 61) **27 juin 2017** : Des manifestants se sont rassemblés à Imzouren. Leur rassemblement s'est immédiatement transformé en actes de violence et jets de pierres.
- 62) **28 juin 2017** : Des manifestants se sont rassemblés à Imzouren. Leur rassemblement s'est transformé en actes de violence et jets de pierres ;
- 63) **3 juillet 2017** : des manifestants se sont rassemblés à Imzouren. Ce rassemblement s'est transformé en actes de violence et jets de pierres ;
- 64) **4 juillet 2017** : la plage de Quemado et le Jardin 3 Mars à Al Hoceima ont connu des actes de violence pendant des protestations ;
- 65) **6 juillet 2017** : Le gouvernement a organisé, sous la supervision du ministre d'État chargé des droits de l'Homme, une réunion avec la société civile pour présenter des données et

échanger des points de vue sur les projets de développement dans la région, avec la participation des acteurs institutionnels : les représentants du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime et du ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. Un représentant du Conseil national des droits de l'Homme a participé à la réunion ;

- 66) **7 juillet 2017** : des manifestations aux boulevards Mohammed VI et Abdelkarim Khattabi et au Jardin 3 Mars à Al Hoceima ont connu des actes de violence ;
- 67) **8 juillet 2017** : un groupe de personnes a tenté d'organiser une manifestation à Imzouren, qui s'est transformée en confrontation et en jets de pierres ;
- 68) **20 juillet 2017** : des nombreuses manifestations ont été organisées à Al Hoceima. Des témoignages ont confirmé que des rassemblements ont eu lieu dans la plupart des quartiers de la ville et ont connu de graves actes de violence :
- 69) **Près de l'hôpital Mohammed V** : Les manifestants ont bloqué des routes avec de grosses pierres, plusieurs barricades et roues en caoutchouc ;
- 70) **Au quartier de Boujibar** : les manifestants ont bloqué la route et encerclé les véhicules des forces de l'ordre. Les événements ont connu des jets intenses de pierres ;
- 71) **Au quartier d'Afrar** : La marche a connu la présence de femmes dans les premiers rangs. Après que les femmes se sont retirées, des jets de pierres ont été enregistrés et des lances pierres ont été utilisées par des individus cagoulés. Les gaz lacrymogènes ont été utilisés ;
- 72) Vers 19 heures, des manifestations ont eu lieu au quartier **Dhar Masood**. Elles se sont transformées en actes de violence suite à l'arrestation de quelques manifestants. La voiture les transportant a été bloquée sur la route. Des barricades ont été placées et un incendie a été perpétré. Les manifestants ont encerclé le véhicule et ont attaqué le personnel de la police ;
- 73) Des informations à propos de la blessure de M. Imad Laatabi et de son transfert à l'hôpital se sont propagées (voir annexe circonstances).
- 74) **21 juillet 2017** : Des manifestants à Imzouren ont organisé un sit-in, qui s'est transformé en jets de pierres, causant des dégâts matériels aux voitures des forces publiques ;

- 75) Dans un communiqué⁸ de presse, au cours de la même journée, la préfecture de la Province d'Al Hoceima a indiqué que soixante-douze (72) éléments des forces publiques et onze (11) personnes parmi les manifestants ont été blessés suite aux événements du 20 juillet 2017 ;
- 76) **29 juillet 2017** : à l'occasion du 18^e anniversaire de la fête du Trône, une grâce royale⁹ est accordée à trente-cinq (35) détenus et quatorze (14) mineurs ;
- 77) **1 août 2017** : Des manifestants à Imzouren ont organisé un sit-in, qui s'est transformé en jets de pierres, causant des dégâts matériels aux véhicules des forces de l'ordre ;
- 78) **6 août 2017** : Des manifestants à Imzouren ont organisé un sit-in, qui a enregistré des jets de pierres ;
- 79) **8 août 2017** : dans un communiqué¹⁰, le procureur général a annoncé le décès de M. Imad Laatabi, qui était en coma, suite à sa blessure à la tête lors des affrontements du 20 juillet 2017 ;
- 80) **9 août 2017** : Après l'enterrement de M. Imad Laatabi, de violents affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants ont eu lieu dans les quartiers de Boujibar, Marmosha, Afzar, Mirador, la Corniche de Sabadia et boulevard Hassan II : échange de jets de pierres, et un véhicule de la sécurité nationale incendié. Les événements ont également fait de nombreux blessés et actes de vandalisme ;
- 81) **9 août 2017** : Des manifestants, la plupart cagoulés, ont commis des actes graves de violence à la Corniche de Sabadia à l'aide de jets de pierres. Ils ont encerclé une voiture de police, brisant ses vitres puis l'ont mise à feu (voir chapitre des témoignages) ;
- 82) **12 août 2017** : Une marche a eu lieu dans la région d'Imzouren, scandant des slogans revendiquant la libération des détenus. La marche a sillonné les grandes rues du centre-ville. Elle a été dispersée par les forces de l'ordre qui ont utilisé leurs tonfas ;
- 83) **14 août 2017** : L'avocat Abdessadek El Bouchtaoui a publié sur les réseaux sociaux¹¹ que M. Abdelhafid El Haddad est dans un coma complet à l'hôpital Mohammed V à Al

⁸ <http://article19.ma/accueil/archives/77451>

⁹ <http://www.mapexpress.ma/actualite/activites-royales/fete-du-trone-grace-royale-au-profit-4-764-personnes/>

¹⁰ https://telquel.ma/2017/08/08/hirak-deces-dimad-atabi-blesse-20-juillet-al-hoceima_1556855

¹¹ <https://www.medias24.com/MAROC/Quoi-de-neuf/175886-Al-Hoceima-La-presence-d-Abdelhafid-El-Haddad-a-l-hopital-Mohammed-V-est-due-a-son-asthme.html>

Hoceima, due à son exposition au gaz lacrymogène le 9 août 2017. L'épouse de M. El Haddad a déposé une plainte contre le médecin traitant le 15 août 2017 ;

- 84) **18 août 2017** : L'annonce du décès de M. Abdelhafid El Haddad, qui a rendu l'âme au centre hospitalier universitaire d'Oujda, après un coma complet depuis le 11 août 2017, à cause d'une détérioration de son état de santé ¹² ;
- 85) **27 août 2017** : Des manifestants ont un sit-in à Imzouren, qui s'est transformé en violence (jets de pierres) ;
- 86) **1 septembre 2017** : Des manifestants ont organisé un sit-in à Imzouren, qui s'est transformé en marche ayant enregistré des actes de violence (jets de pierres) ;
- 87) **2 septembre 2017** : Des manifestants ont organisé un attroupement à Imzouren, qui s'est transformé en marche ayant enregistré des actes de violence (jets de pierres) ;
- 88) **3 septembre 2017** : Des manifestants, la plupart cagoulés et en possession d'armes blanches, ont organisé un sit-in à Imzouren, qui s'est transformé en marche ayant enregistré des actes de violence (jets de pierres, une personne a été jetée dans une faussée) ;
- 89) **10 septembre 2017** : Des manifestants ont organisé deux rassemblements à Imzouren suivis par deux marches, qui se sont transformées en violence (jets de pierres) ;
- 90) **17 septembre 2017** : Des manifestants ont organisé un attroupement à Imzouren, qui s'est transformé en marche ayant enregistré des actes de violence (jets de pierres) ;
- 91) **24 septembre 2017** : Des manifestants ont organisé un rassemblement à Imzouren suivi d'une marche, marquée par des actes de violence et de jets de pierres ;
- 92) **28 septembre 2017** : Des élèves du lycée Annasr à Imzouren ont organisé un sit-in qui été marqué par des actes de violence et jets de pierres ;
- 93) **1 octobre 2017** : Des manifestants ont organisé un rassemblement à Imzouren suivi d'une marche, marquée par des actes de violence et de jets de pierres ;
- 94) **27 octobre 2017** : Des manifestants ont organisé un rassemblement à Imzouren suivi d'une marche, marquée par des actes de violence et de jets de pierres.

Annexe n ° 1 : déclarations relatives à la mise à feu de la résidence de la police

Les autorités locales ont annoncé, le 20 juillet 2017, que les manifestations ont été interdites. Cependant, vers 19h30, des protestations ont été organisées dans le quartier "Dhar Masoud" et ont enregistré des incidents violents et des émeutes. Pendant la dispersion desdites protestations, certains manifestants ont été arrêtés. Lors du transfert des détenus, un groupe de manifestants a procédé à un encerclement du véhicule de la police. M. E et deux autres personnes ont été arrêtés après l'intervention de la police et ont été placés dans deux véhicules pour qu'ils soient emmenés au commissariat. Toutefois, à cause de l'incendie provoqué et des barricades et barrages mises sur la route, le véhicule s'est vu bloqué sur des débris. Les manifestants l'ont encerclé, infligé des dégâts matériels, et ont attaqué les policiers qui se trouvaient à l'intérieur après avoir forcé les portes latérales et arrières. Ils ont traîné le conducteur (A.T) afin de l'éloigner de ses collègues et de porter atteinte à son intégrité physique, tandis que d'autres tentaient de neutraliser le policier (HF) et lui contrôlant les mains afin de saisir son arme à feu.

Afin d'écartier le danger imminent pour les policiers, de disperser les manifestants qui l'ont attaqué et de se défendre lui et ses collègues du danger, le policier (HF) a tiré trois balles de son arme de fonction (pistolet) vers le sol pour éviter de toucher les personnes présentes sur place, étant donné qu'il était incapable de lever la main vers le haut pour tirer des balles en l'air, car ses mouvements restreints par ses attaquants. M. Imad Laatabi a été atteint par un fragment provenant de l'une des balles ayant ricoché du sol.

Par la suite, le policier (H.F) est descendu du véhicule, alors que le conducteur (A.T) résistait toujours à la tentative de le traîner de force de l'intérieur de la voiture par les attaquants, et il a été contraint à effectuer deux autres coups de sommation en l'air afin de le libérer de leur emprise.

Un grand nombre de policiers ont subi des ecchymoses sur différentes parties du corps à cause des attaques, dont le policier ayant tiré des coups de sommation et le conducteur de véhicule. La personne arrêtée (M.Ei) a également été blessée, à la suite de jets de pierres à l'intérieur de la voiture.

Des membres des forces de l'ordre (uniformes) ont emmené M. Imad Laatabi à l'hôpital, en dépit des jets de pierres et de divers projectiles jetés par les attaquants. Ensuite, Imad Laatabi a été

transféré, par hélicoptère privé, à l'hôpital militaire de Rabat pour recevoir les soins médicaux nécessaires.

Le Ministère public a ordonné de lui communiquer des informations sur l'état de santé de la personne blessée et les résultats des expertises accomplies concernant les tirs de balles et il a été conclu ce qui suit :

Le rapport de l'expertise balistique menée, concernant les deux fragments métalliques trouvées sur les lieux de l'incident ou sur le fragment de la balle extraite de la tête de la victime, a conclu qu'ils ont été tirés de l'arme de fonction appartenant à l'agent de police (H.F). Ces fragments correspondent au même projectile provenant de la cartouche de balle de 7,65 mm, qui s'est fragmentée suite à sa collision avec le sol en béton.

Ces informations sur les circonstances concernant la blessure de M. Imad Laatabi ont été déclarées dans le PV par les personnes arrêtées suite à cet incident, et elles avaient été corroborées par des témoins et des membres des forces e l'ordre.

Annexe n ° 2 : incidents du 20 juillet 2017

Concernant les incidents d'Imzouren, Monsieur H. B. (Un témoin entendu par le juge d'instruction), élève en deuxième année de lycée, a déclaré qu'une foule s'est réunie le 26/3/2017, vers 15h, sur la place Al-Masirah à Imzouren, et qu'une petite voiture de couleur noire est arrivée sur place. M. Nasser al-Zafzafi et trois autres personnes qu'il ne connaissait pas ont descendu de ladite voiture. Après que M. Zefzafi et la foule présente aient scandé le slogan "Non à la militarisation", M. Zefzafi a prononcé un discours, en leur disant littéralement : "Si nos demandes ne sont pas satisfaites, nous ferons comme nos ancêtres et nous monterons dans les montagnes" en ajoutant que "nous devons provoquer le Makhzen et le faire sortir de ses nerfs".

Lorsque les forces de l'ordre ont tenté de faire disperser la foule, elle s'est déplacée vers la rue menant à Sidi Bouafif, alors que Nasser est parti, en compagnie des personnes qui étaient arrivées avec lui, dans la même voiture pour rejoindre la foule à son arrivée en face de l'agence de la Banque populaire à Sidi Bouafif (Boukidan). Nasser leur a indiqué de rejoindre une caserne des forces auxiliaires, et de ne pas poursuivre la marche vers Al Hoceima, car « l'ennemi est le Mazkhen".

Accompagnant le rassemblement, le témoin a souligné qu'il croyait que la marche allait être pacifique, et qu'il a averti les trois gardes de la caserne de l'approche de la foule, mais ils ne l'ont pas cru, jusqu'à ce qu'ils aient vu la foule arriver.

La foule a lancé une attaque contre la caserne en utilisant des jets de pierres, et quand un autobus de police passait à côté, en direction d'une résidence de policiers, la foule l'a poursuivi et l'a attaqué

avec des pierres, contraignant les personnes à bord à s'enfuir vers ladite résidence. La foule a brisé les fenêtres de l'autobus, s'est emparée des sacs appartenant aux policiers et l'a mis à feu en utilisant des bouteilles remplies d'essence.

Le témoin a ajouté que "la résidence a été mise à feu à cause des bouteilles d'essence et des flammes qui se sont étendues de l'autobus, forçant les résidents et les policiers qui se sont enfuis de l'autobus à monter sur le toit. Certains d'entre eux ont sauté du toit vers l'extérieur, tandis que d'autres ont sauté par les fenêtres. Une partie de la foule a resserré la poignée de la porte en fer de la résidence."

Le témoin a également ajouté qu'il « était en compagnie des membres des forces auxiliaires qui ne portaient pas d'uniformes quand le commandant de la police est arrivé leur demander de l'aide. Ils sont partis avec lui pour se voir empêchés de fournir des cordes aux personnes coincées jusqu'à l'arrivée des renforts de sécurité. Un membre des forces de l'ordre a remis un casque au témoin pour se protéger contre les jets de pierres. La foule a réussi à mettre à feu quatre véhicules de la police, et lorsqu'un véhicule des pompiers et une ambulance sont arrivés, la foule les a bloqués en mettant des roches sur la route, et en les attaquant par des jets de pierres. Il a souligné qu'il n'a pas pu identifier les personnes responsables de la mise à feu et de la mise des barricades sur la voie publique et celles qui jetaient les pierres parce qu'ils étaient cagoulés. »

Annexe 3 : Témoignages de l'épouse de M. Abdelhafid Haddad

M. Abdelhafid Haddad souffrait d'asthme. Sa femme a rapporté qu'il souffrait d'épisodes d'asthme de temps à autre nécessitant l'utilisation de la Ventoline et d'autres médicaments. Il avait un dossier médical à l'hôpital régional Mohamed V.

Elle a déclaré que son mari a ressenti des difficultés de respiration le 10 août 2017, et qu'elle l'a emmené à l'hôpital susmentionné où il a été traité et a ensuite quitté l'hôpital. Le lendemain, il a souffert du même problème et il a été emmené à l'hôpital, où il a été placé en réanimation après qu'il a ressenti des complications. Il a été transféré le 16 août 2017 à l'hôpital universitaire d'Oujda, où il est décédé le 18 août 2017.

Le 15 août 2017, trois jours avant le décès de son mari, elle s'est présentée auprès du service régional de l'agence judiciaire Al-Hoceima afin de porter plainte pour erreur médicale contre le médecin qui assurait la permanence de nuit à l'hôpital Mohammed V la date du vendredi 11/08/2017. Elle a déclaré, dans cette plainte, que vers cinq heures du matin du 11/08/2017, son mari l'a réveillée pour lui dire qu'il voulait aller à l'hôpital car il éprouvait des difficultés à respirer. Elle l'a accompagné aux urgences de l'hôpital Mohamed V à Al-Hoceima, où il a reçu les premiers soins en lui fournissant de l'oxygène et une injection de Ventoline, et il a quitté l'hôpital à neuf heures.

L'après-midi du même jour, vers 13h, son mari l'a informée qu'il avait toujours des difficultés de respiration, et elle l'a emmené à nouveau au même hôpital où elle a été reçue par le même médecin de permanence, qui lui a souligné que l'état de santé de son mari nécessitait une hospitalisation, et

ce, après avoir mené un examen radiologique et avoir fait mesurer le rythme respiratoire par une infirmière.

Elle a ajouté que lorsque l'infirmière mesurait le rythme respiratoire, elle a remarqué que son mari souffrait de graves difficultés de respiration. C'est ce qui l'a poussée à contacter le médecin de permanence de nuit, qui a examiné le mari, puis a appelé au téléphone un autre médecin du service de réanimation, et l'a informé de l'état de santé du patient. Pendant l'appel, il a commencé à rédiger une ordonnance et a contacté le médecin urgentiste pour qu'on donne gratuitement les médicaments à l'épouse. Ensuite, cette dernière a reçu les médicaments sous forme de liquide en trois boîtes, et elle les a livrés à l'infirmière, qui les injectés dans l'avant-bras gauche du mari avec le sérum.

Pendant ce temps, elle a remarqué que son mari souffrait tellement qu'il s'est levé de son lit et a enlevé le masque à oxygène et le sérum. Cela a amené l'infirmière à lui demander d'appeler immédiatement le médecin urgentiste et, lorsque arrivé, il l'a informée que son mari sera placé à la réanimation.

Dans un autre contexte, l'épouse de M. Haddad a déclaré à la police judiciaire d'Al-Hoceima, que l'avocat A.B l'avait incitée à donner de fausses déclarations concernant la crise de santé de son mari - avant son décès – en lui demandant de prétendre que ce dernier s'est étouffé à cause des gaz lacrymogènes que les forces de l'ordre ont utilisés pour faire disperser le rassemblement auquel son mari participait. En contrepartie, il lui a proposée une aide financière pour faire soigner son mari, et a donné son numéro de téléphone à une personne qu'elle ne connaissait pas, qui l'a appelée et lui a demandé de la rencontrer près de la station-service située à l'entrée de la ville d'Imzouren afin de lui remettre une somme d'argent, mais elle a rejeté son offre.

Par la suite, l'avocat A. B a comparu devant le Parquet le 08/02/2018 et a été poursuivi et condamné à 20 mois de prison et à une amende de 500 dirhams. Dans le même cadre, Monsieur A. O a déclaré que l'avocat susmentionné avait demandé à un ami à lui, appelé H. A, de collecter des sommes d'argent pour une personne qui prétendait avoir été blessée lors des émeutes afin de les remettre à sa femme.

Annexe n ° 4 : Plainte des commerçants dans la province d'Al-Hoceima.

136 petits commerçants, dont 56 à Al Hoceima et 80 autres à Imzouren, ont déposé une plainte auprès de la police, appelant les autorités à protéger l'ordre public eu égard aux graves pertes et dommages que leurs commerces ont subis.

Données initiales collectées à partir des procès

814 démonstrations ont eu lieu, dont 340 ont nécessité un encadrement spécial

60 manifestations ont été dispersées, soit moins de 10% de toutes les manifestations

Le CNDH n'a pas pu obtenir des informations concernant les blessés parmi les manifestants ou les civils, et estime qu'ils sont au nombre de dizaines ;

788 membres des forces l'ordre ont été blessés : 178 membres des forces auxiliaires et 610 de la Direction générale de la sécurité nationale

Les protestations ont fait au total 902 victimes :

- 604 policiers ;
- 178 agents des forces auxiliaires ;
- 120 gendarmes ;
- 500 blessés dans les rangs des forces de l'ordre ;
- 111 membres des forces de sécurité souffraient de complications psychiques, dont 34 d'entre sous soins psychiatriques ;
- Niveau maximal 'Invalidité totale temporaire : 760 jours ;
- Nombre de personnes arrêtées : 400 ;
- Nombre de mineurs arrêtés : (129) dont 45 détenus dans centres pénitentiaires et 84 remis à leurs tuteurs
- Nombre de personnes purgeant une peine de prison jusqu'en mars : 55 ;
- Moyens utilisés par la police : boucliers et matraques de protection (Tonfas), cartouches de gaz lacrymogène et canons à eau
- L'avocat de la partie civile a déclaré lors du procès que les pertes étaient estimées à :
 - Plus de 25 millions de dirhams de pertes pour la Direction de la sécurité nationale
 - Plus de quatre millions de dirhams pour la gendarmerie
 - Plus d'un million et 160 000 dirhams pour les forces auxiliaires
- Les autorités ont reçu des plaintes de 136 petits commerçants, dont 56 à Al-Hoceima et 80 autres dans la ville d'Imzouren, appelant les autorités à protéger l'ordre public eu égard aux graves pertes et dommages que leurs commerces ont subis.

